



À MINIMA **20%** EN AVANTAGE CARTE\*\* SUR UN RAYON À ACTIVER SUR L'APPLI CHAQUE SEMAINE



TELECHARGEZ  
L'APPLICATION

BÉNÉFICIER DE CET AVANTAGE CARTE EN E-COUPOON :

- Créez votre compte et rattachez votre carte de fidélité sur l'appli INTERMARCHE.
- Activez votre e-coupon depuis « Mes avantages ».
- Rendez-vous dans votre magasin ou sur le Drive pour en profiter.



(Suggestion de présentation) \*\*Offre réservée aux porteurs de la carte de fidélité Intermarché. L'offre est soumise au téléchargement de l'application mobile Intermarché et valable après activation de l'offre dans la catégorie « E-coupons » de l'application mobile. Offre valable sur présentation de votre carte de fidélité et dans la limite d'un passage en caisse ou d'une commande en ligne sur le Drive Intermarché sur la période concernée. Le montant de vos avantages sera reversé sur votre compte fidélité dans les huit jours qui suivent l'achat éligible à l'offre. Voir modalités de l'offre sur l'application Intermarché et dans la rubrique « E-coupons ». Voir informations et liste des magasins participants sur [www.intermarche.com](http://www.intermarche.com)

DU MARDI 10 AU DIMANCHE 15 FÉVRIER 2026

JUSQU'A **20€** EN BONS D'ACHAT\*\* SUR LE RAYON SURGELES  
**OFFERTS**



En bon d'achat de 10€ tous les 20€ d'achat et dans la limite de 40€ d'achat.



\*\*Offre réservée aux porteurs de la carte de fidélité et limitée à un passage en caisse sur la période de validité de l'offre. Selon horaires et jours d'ouverture. Offre valable dans les magasins participants (voir la liste complète sur [www.intermarche.com](http://www.intermarche.com)). Du mardi 10 février au dimanche 15 février 2026, recevez 10€ en bon d'achat par tranche de 20€ d'achat (prix payé en caisse, toutes remises déduites) et dans la limite de 40€ d'achat (soit maximum 2 bons d'achat de 10€) sur le rayon Surgelés effectué lors d'un passage en caisse dans un magasin participant et sur présentation de la carte de fidélité. Ces bons d'achat ne sont pas cumulables entre eux et chaque bon d'achat est ensuite utilisable lors d'un passage en caisse dans l'un des magasins participants pour un montant minimum d'achat de 50€ (prix payé en caisse, toutes remises déduites, hors drive, livraison à domicile, presse, livres, gaz, carburants et cartes-cadeaux) et sur les périodes suivantes : premier bon d'achat valable du lundi 16 février au dimanche 22 février 2026 ; deuxième bon d'achat valable du lundi 23 février au dimanche 1er mars 2026. Bons cumulables avec d'autres offres en cours dans la limite de 4 bons d'achat par passage en caisse par foyer, sous réserve que le montant du panier d'achat soit supérieur ou égal au cumul des montants minimum d'achat propres à chaque bon d'achat. Bons non remboursables, non échangeables en tout ou partie, non compensables, non cessibles en tout ou partie et non fractionnables. Bon d'achat original exigé. Offre également disponible en Drive et livraison à domicile ; modalités spécifiques à voir sur [www.intermarche.com](http://www.intermarche.com). Visuels non contractuels.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. [WWW.MANGERBOUGER.FR](http://WWW.MANGERBOUGER.FR)

**Intermarché**

(Suggestions de présentation)